

A Madame, Monsieur le Juge de Proximité
du Tribunal d'Instance de Palaiseau

CONCLUSIONS

Audience du 6 mai 2008 à 14h00

POUR : **M. XXXXXXXX**, xxxxxx, xxxxxx

De nationalité française, né le xxxx

demeurant xxxxx

Demandeur

CONTRE : **Société Apple France**

SARL au capital de 3.048.980,34 euros, immatriculée au RCS d'Evry sous le numéro 322 120 916, siège social ZA Courtaboeuf 3-12 avenue de l'Océanie, les Ulis (91956).

Défenderesse

Rappel des faits

Je possède deux ordinateurs fabriqués par le constructeur informatique APPLE. (*pièces n° 2 et 3*).

Ces machines sont respectivement un iMac G5 17" iSight et un iMac Intel 17" iSight et ne diffèrent que par leur type de processeur.

D'après le site internet chipmunk.nl, qui permet de tracer l'origine des machines d'après leur numéro de série, mes iMac ont été fabriqués dans l'usine "W8" de Shanghai, respectivement en novembre 2005 (semaine 46) pour l'iMac G5 et Janvier 2006 (semaine 4) pour l'iMac Intel, soit à deux mois et demi d'intervalle. (*pièce n°20*)

Fin août 2007, alors que je m'apprêtais à revendre mon iMac G5 et que j'avais trouvé acquéreur, j'ai constaté l'apparition d'une ligne verticale rose permanente dans la partie droite de l'écran, et qui n'était pas sans rappeler l'apparition fugace que j'avais pu constater dans les tout premiers mois de mon achat.

Des recherches sur l'internet m'ont permis de constater que mon cas n'était pas isolé, et touchait au contraire de nombreuses machines du même modèle.

D'après les témoignages postés dans divers forums de discussions :

Ce problème survient généralement au bout de 12 à 15 mois après l'achat.

Les machines affectées ont été fabriquées dans l'usine W8 de Shanghai à partir de la mi-2005.

L'apparition de la première ligne colorée est rapidement suivie par l'apparition de nouvelles lignes, souvent dans la partie droite de l'écran, au rythme moyen d'une par semaine.

Parfois, c'est tout une bande opaque, blanche ou noire, de plusieurs centimètres de large qui apparaît alors sur l'écran.

Ce problème est identique à celui touchant depuis peu les Powerbook G4 17" fabriqués dans la même usine par APPLE.

Je constatai avec appréhension que mon deuxième iMac était, d'après son numéro de série, dans la gamme des machines potentiellement concernées.

Le 2 octobre 2007, j'adressai une lettre au service clients d'APPLE faisant état de mon problème et demandant la prise en charge des réparations. (*pièce n°9*)

Je reçus le 8 octobre une lettre m'invitant à entrer en contact avec le support client par un numéro de téléphone surtaxé. (*pièce n°10*)

Au bout de 40 minutes de mise en attente, j'obtins un "conseiller clientèle" me soutenant que ce problème n'était pas connu par APPLE, et m'invitant à déposer ma machine dans un centre agréé afin de faire établir un devis... payant !

Le 22 octobre 2007, fort des preuves accumulées par mes recherches quant à l'existence d'un défaut de fabrication sur tout une série de machines, j'adressai une lettre recommandée avec accusé réception mettant APPLE en demeure de faire réparer ma machine sans frais. (*pièce n°11*)

Je signalais par ailleurs mon inquiétude concernant mon deuxième iMac (iMac Intel), les tout derniers témoignages faisant état de ce que les iMac Intel fabriqués début 2006 étaient également touchés par le problème de lignes verticales.

Le service client d'APPLE m'adressa une fin de non recevoir. (*pièce n°12*)

Le 13 novembre 2007, ce que les témoignages m'avaient fait redouter survint : une ligne jaune verticale fit son apparition sur mon autre iMac !

Le 14 novembre 2007, alors que les lignes présentes sur l'écran de mon iMac G5 étaient désormais au nombre de six et que mon iMac Intel était maintenant affecté par le même problème, je tentai une nouvelle fois de convaincre le service clients d'APPLE du bien fondé de ma démarche. (*pièce n°13*)

J'obtins pour toute réponse une lettre identique à la virgule près à celle qui faisait réponse à mon précédent courrier. (*pièce n°14*)

Ce recours manifeste à une réponse automatisée me poussa alors à renvoyer immédiatement un nouveau courrier, en date du 26 novembre 2007, insistant sur le fait que ce n'étaient plus une seule, mais bel et bien mes deux machines qui étaient touchées, ce qui excluait définitivement la possibilité que ce problème ne soit pas un sérieux défaut de fabrication. (*pièce n°15*)

La réponse d'APPLE fut édifiante : je reçus à nouveau le même courrier automatisé, identique aux deux précédents ! (*pièce n°16*)

Alors que plusieurs sites majeurs d'information autour de la marque APPLE commençaient à se faire écho du problème (*pièces n°5, 6, 7, 8*), qu'une pétition d'utilisateurs était initiée (*pièce n°24*), et que le constructeur de PC DELL venait, lui, de reconnaître que certaines de ses machines (PC de modèle Inspiron, *pièce n°29*) étaient affectées d'un défaut identique à celui des iMac et les Powerbook d'APPLE, je me décidai à assigner la société APPLE devant le tribunal de céans pour faire valoir mes droits.

Le 22 décembre, l'une des lignes verticales de mon iMac Intel se transforma en une bande blanche semi-opaque de 6 cm de large. (*pièces n°4 et 39*)

Procédure

Le Conseil d'Apple France me communiqua ses pièces et conclusions à moins de 24h de la première audience du 12 février et je dus solliciter un renvoi afin d'en prendre connaissance et d'y répondre.

Le 25 mars, un renvoi fut cette fois sollicité par Apple France au prétexte que quelques pièces nouvelles auraient été transmises une semaine auparavant, alors que l'essentiel des pièces avait été communiqué le 10 mars.

A la sortie de la salle d'audience, ce même jour, Maître YYYYYY demanda à s'entretenir avec moi.

Elle m'expliqua que la société Apple France souhaitait éviter le procès et privilégier une voie de conciliation.

A cette fin, elle me proposa que des employés d'Apple viennent constater que la panne qui touche mes deux iMac était bien réelle, et intrinsèque aux ordinateurs.

Touché d'être enfin pris en considération, alors que le service client d'Apple m'avait littéralement poussé vers la procédure judiciaire, j'acceptai sa proposition.

Je dus reporter le rendez-vous initialement prévu le 11 avril, souffrant d'une forte gastro-entérite déclarée la nuit même, mais je m'enquis de l'organisation d'un nouveau rendez-vous (pièce adverse n°5), impatient que j'étais qu'une conciliation soit trouvée.

Je fus surpris, le 29 avril, de voir débarquer l'équipe d'Apple avec des pièces détachées alors que j'avais été clair avec Me YYYYYY sur mon refus que les ordinateurs soient démontés par Apple afin qu'une éventuelle expertise judiciaire ne soit pas invalidée.

Cette équipe était composée d'un conseiller junior, entré chez Apple en 2007, et dont la connaissance des produits était de son propre aveu assez limitée, un ingénieur d'Apple (fort aimable mais qui ne fit pas la moindre intervention), et un "assitant hotline" de la société RSI, un centre de maintenance agréé par Apple.

L'équipe constata que je possédai effectivement les deux iMacs litigieux et qu'ils étaient affectés par le syndrome de lignes verticales.

Le branchement d'un écran externe prouva que le problème, comme je le savais, n'était pas dû à problème de carte vidéo, mais à un problème de dalle LCD (c'est-à-dire l'écran proprement dit), et plus probablement de connexion de cette dalle à la carte mère.

Je ne pus m'empêcher de m'interroger sur les réelles connaissances du "technicien" de RSI lorsque celui-ci testa les barrettes mémoire des ordinateurs, ce qui, après le premier constat qu'il venait de faire et pour qui connaît un peu le fonctionnement d'un ordinateur, était un pur non sens...

Finalement, alors que ce rendez-vous m'avait été "vendu" par le cabinet DUSAUSOY comme une formalité vers la recherche d'une conciliation, je fus surpris de ne pas pouvoir obtenir la copie du compte rendu rédigé par le conseiller sur la table de mon salon...

Je fus encore plus surpris lorsqu'il téléphona non pas à un supérieur hiérarchique de sa société,... mais à Me DUSAUSOY, lequel refusa catégoriquement que ce compte rendu me fût remis.

Je compris alors que cette prétendue tentative de conciliation avait plutôt l'allure d'un piège qu'on avait tenté de me tendre.

Le lundi 5 mai vers 20h30, de retour de rendez-vous, je pris connaissance, à seulement quelques heures de la présente audience, de nouvelles pièces et conclusions déposées par Me DUSAUSOY.

Discussion

1. Sur la preuve de la défectuosité des ordinateurs

Il ne saurait être contesté que j'apporte la preuve que mes deux iMac sont affectés par le problème de lignes verticales.

J'ai demandé à Mme la Greffière s'il était possible d'apporter les deux ordinateurs à l'audience afin de montrer la panne.

Il m'a été précisé que ce n'est pas possible pour des raisons pratiques, ce que je comprends fort bien.

C'est pourquoi la pièce n°39 fait apparaître, sur la même photographie, sur la gauche l'iMac G5 et sur la droite l'iMac Intel, et au milieu ma carte d'identité.

Les numéros de série sont lisibles sur chaque écran.

Tout correspond à ce qui a été précédemment relaté et produit (pièces n°2, 3 et 4).

Mais surtout, le 29 avril 2008, l'équipe dépêchée à mon domicile par APPLE put constater que mes iMacs étaient bien affectés du syndrome de lignes verticales et que ce problème était bien intrinsèque aux machines. (cf conclusions adverses, p. 3 § 10)

2. Sur les preuves de l'antériorité du vice caché

Contrairement à ce que soutient la défenderesse avec ironie, il n'y a rien d'illogique à rechercher, pour démontrer l'existence du vice caché, si le même défaut affecte d'autres ordinateurs de la même série.

En effet, s'agissant d'ordinateurs fabriqués de façon automatisée et en grande série, si mes deux iMac sont entâchés d'un défaut de fabrication, ce défaut doit nécessairement être retrouvé sur d'autres exemplaires fabriqués à la même époque, dans la même usine.

Or il se trouve que tel est le cas en l'espèce.

2.1. Un problème de grande ampleur

Plusieurs sites renommés et consacrés à l'actualité d'Apple se sont faits les relais de l'importante vague de pannes identiques sur les iMac fabriqués fin 2005 / début 2006. (pièces n°5, 7 et 8).

Sur l'initiative d'un utilisateur touché par le même problème que le mien, une pétition en ligne a été mise en place grâce au site petitiononline.com (pièce n°24). A ce jour, elle a recueilli plus de cinq cents signatures d'utilisateurs lésés.

Il convient de remarquer, alors que le texte de la pétition ne mentionne pas le modèle iMac en particulier en se bornant à évoquer "les écrans Apple", que la quasi totalité des signataires sont des possesseurs d'iMac G5 ou Intel, ce qui, on va le voir, n'est pas sans importance.

En effet, outre le nombre impressionnant de signataires, cette pétition nous apporte des enseignements statistiques.

2.2. Une panne statistiquement anormale

a) Une distribution non uniforme parmi les modèles

Si le problème des lignes verticales était dû à une usure normale de l'ordinateur, tous les modèles d'iMac devraient être représentés dans cette pétition dans des proportions à peu près équivalentes : on devrait trouver notamment au moins autant d'iMac G4 que d'iMac Intel et G5.

On peut même s'attendre à ce que l'iMac G4, le prédécesseur de l'iMac G5, qui a été fabriqué et vendu entre janvier 2002 et septembre 2004 (date de sortie de l'iMac G5, cf pièce n°38, pages 4 et 5) soit largement sur-représenté puisque les plus vieux exemplaires sont en circulation depuis maintenant 6 ans et que les chances que la panne surgisse augmente évidemment avec le temps.

Or, dans cette pétition, on ne dénombre que... trois iMac G4 !!

Puisque cette panne n'affecte pas les iMac G4, mais seulement les iMac fabriqués à partir de fin 2005, on ne peut qu'en conclure que cette panne n'est pas due à une usure normale.

b) Une distribution non uniforme des lignes sur l'écran

Si la panne n'avait pas pour origine un défaut de conception, il n'y aurait aucune raison pour que l'apparition des lignes se fasse plus d'un côté que de l'autre. La distribution statistique des lignes sur l'écran devrait être aléatoire, et donc uniforme sur toute la largeur de l'écran.

Or l'examen de tous les témoignages recueillis, pétition, forums, et attestations confondus, révèle qu'il y a au moins trois fois plus de lignes qui apparaissent en premier sur le côté droit de l'écran que sur le côté gauche.

Ce constat suggère très fortement que l'apparition des lignes a une cause très précise liée à un défaut de conception.

c) Une panne trop fréquente pour être normale

Admettons pour les besoins du raisonnement que ce problème de lignes verticales soit relativement rare.

Imaginons par exemple qu'environ un iMac de la série fin 2005 / début 2006 sur mille soit touché par le problème.

La probabilité pour que mes DEUX iMacs soient affectés serait alors d'une chance sur un million !

Serait-ce donc une malchance inouïe dont je suis victime ?

Il se trouve qu'à la lecture des forums de discussion ou de la pétition, il apparaît que je ne suis pas le seul à rencontrer ce problème sur plusieurs iMacs à la fois :

- YYYYYY (pétitionnaire n°369) : *“Nous avons deux machines ayant ce problème, même fourchette de numéro de série”*
- YYYYYY (pétitionnaire n°417) : *“Mon iMac a des lignes colorées sur l'écran et un ami à moi a le même modèle d'iMac avec une bande noire sur la gauche sur 1/4 de l'écran”*
- YYYYYY (pétitionnaire n°160) : *“J'ai deux iMac touchés”*
- YYYYYY (Pièce n°18, page 4) : *“L'iMac G5 17” de ma femme en est à sa troisième ligne. L'Mac G5 17” d'un ami commence à en avoir aussi.”*
- YYYYYY (pièce n°18, version originale, page 8) : *« I have the same model of imac in the office and at home, both of them was bought at same month, and both of them presented the lines on the same week, the one in the office has 5 lines, the one at home have 2 ».*
(trad : *« Je possède le même modèle d'iMac au bureau et à la maison, les deux ont été achetés le même mois, et les deux ont présenté des lignes la même semaine, celui du bureau a 5 lignes, celui de la maison en a 2 »*)

d) Une panne qui revient après réparation

Il faut également ajouter à ces témoignages ceux qui font état de pannes récurrentes, après une première réparation.

- YYYYYY (pétitionnaire n°278) : *“l'écran a déjà été changé il y a trois mois pour le même problème”*
- YYYYYY (pétitionnaire n°131): *“Le problème est survenu deux fois. La seconde réparation a eu lieu 2 semaines après la première”*
- YYYYYY (pétitionnaire n°46) : *“Apple a réparé une première fois (sous garantie) et ça vient juste de recommencer !”*
- YYYYYY (pièce n°31) : *“J'ai connu ce problème la première fois en Septembre, remplacé l'écran en Décembre, et ai eu ma première ligne sur le nouvel écran 2 semaines plus tard.”*
- YYYYYY (pièce n°21) : *“Début novembre 2007, j'ai eu un droit à l'apparition d'une ligne verticale rose à peu près à la moitié de l'écran. Appel de l'AppleCare (plusieurs fois d'ailleurs) puis dépôt dans un centre de maintenance agréé... Trois semaines, un mois plus tard je récupère mon iMac fonctionnel sans lignes verticales après de nombreuses appels et s'être un peu fâché pour obtenir les pièces. Enfin, changement du LCD display et de la carte mère. Jusqu'à aujourd'hui, aucun problème MAIS ce matin au démarrage une nouvelle ligne, cette fois jaune et vers le bord droit de l'écran !”*

Après une première réparation, la panne est également revenue sur l'ordinateur de M. YYYYYY, qui a bien voulu me remettre une attestation manuscrite dans les formes du code de procédure civile. (pièce n°35)

Le défaut est donc tellement fréquent qu'il ressurgit même alors que les pièces défectueuses ont été remplacées une première fois !

La jurisprudence considère qu'une panne qui revient à l'identique après réparation démontre l'existence d'un vice caché.

On ne peut conclure autrement dans le cas d'espèce.

Car en vérité, le taux d'iMac affectés par le problème n'est certainement pas de 1 pour 1000, mais plus probablement autour de **1 sur 5**.

e) 20% d'une série d'iMacs ont des lignes verticales au bout d'un an

Plusieurs témoignages permettent d'établir ce taux.

- YYYYYY, pièce n°31 : *“Les premiers 17”? Numéro de série dans la fourchette W860xxxxU2N ? J'en ai maintenant 4 de touchés ces deux derniers mois, dans une salle de 20 (tous U2N)”*

Sur 20 ordinateurs iMac de la même série on apprend que 4 sont touchés, soit **1 sur 5**.

Quant à YYYYYY, pétitionnaire n°475, dans son laboratoire de 30 iMacs, 5 sont affectés. : *“J'ai un labo avec 30 de ces machines, parmi lesquelles 5 présentent le problème. Toutes hors garanties de quelques mois quand le problème a commencé à survenir. Je suis très inquiet quant au destin des autres.”*

YYYYYY, Technicien Senior à l'Université de Otago (Nouvelle Zélande) dont j'ai pu trouver les coordonnées grâce à cette pétition, a bien voulu me fournir une attestation (pièce n°43).

Voilà donc pourquoi les pannes ressurgissent après une réparation.

Voilà pourquoi mes deux iMacs ont pu être touchés : c'est tout simplement que je n'avais pas une chance sur un million, mais plutôt une chance sur 25 (5 x 5) pour que les deux soient affectés.

Il ne saurait être contesté qu'un taux de panne aussi important relève du vice caché.

La Cour de Cassation a déjà eu l'occasion de préciser que la fragilité excessive d'une machine pouvait être analysée en vice caché.

De toute évidence, à cause d'un problème d'assemblage ou de conception (par exemple, composant qui chauffe normalement, mais placé trop près d'un autre sur la carte mère) il y a une connexion qui se détériore.

En effet, l'apparition d'une ligne de couleur verticale est symptomatique d'une micro-connexion coupée quelque part entre la dalle LCD et la carte video.

Il s'agit très probablement d'une soudure défailante.

Il est évident que personne n'accepterait d'investir 1300€ dans un ordinateur qui aurait 20% de chances de devenir inutilisable au bout d'un an.

2.3. Apple coutûmière du fait

Il n'est pas inintéressant de remarquer que dans la même année 2005, Apple a eu exactement le même problème de lignes verticales sur une série très précise de ses PowerBook G4, fabriqués dans la même usine de Shanghai (W8).

Ce problème aux caractéristiques étroitement identiques (lignes colorées verticales qui évoluent parfois vers des bandes entières, récurrence du problème après réparation...) a

eu tellement d'ampleur qu'il a même fait l'objet d'un reportage télévisé édifiant sur la chaîne américaine CBS 5. (pièce n°42)

La réponse d'Apple n'a pas été différente : déni total de l'existence d'un quelconque problème, et suppression sur ses forums des messages ayant trait au sujet. (pièce n°42)

Ce problème est d'autant plus à rapprocher à celui des iMac G5 et Intel que, comme le précise l'article de Wikipedia, ces iMacs sont construits avec des composants d'ordinateurs portables. (pièce n°38, page 4)

2.4. DELL, touché par le même problème, admet qu'il s'agit d'un défaut de fabrication

Toujours la même année 2005, le constructeur DELL a connu la même mésaventure qu'APPLE avec ses ordinateurs modèle Inspiron.

Exactement les mêmes lignes colorées verticales qui deviennent parfois des bandes entières, et ce seulement une série particulière de machines ... (pièce n°28)

Une pétition en ligne (au nombre de pétitionnaires sensiblement équivalent à celui qui se rapporte à la pétition Apple) a fini par convaincre DELL qu'un de ses modèles d'ordinateurs, tout comme APPLE, avait un problème lié à sa conception ou l'un de ses composants.

Enfin, DELL a fini par officiellement reconnaître qu'il s'agissait d'un problème de fabrication et a réparé gratuitement toutes les machines touchées. (pièces n°29 et 30)

Le problème étant extrêmement singulier (lignes de couleurs verticales, un peu grésillantes, qui apparaissent au fil des semaines et s'accumulent progressivement pour évoluer vers des bandes entières, etc...) on ne peut qu'en déduire, ce que ne démentirait pas un expert, que l'origine de la panne a toutes les chances d'être identique chez DELL et chez APPLE.

Aussi, si DELL, le fabricant, a reconnu que la panne avait pour origine un défaut de fabrication, on ne peut qu'en déduire c'est bien un défaut de fabrication qui affecte les iMac d'Apple.

2.5. Sur le recours à un consultant ou une expertise judiciaire

On ne manquera pas de remarquer la contradiction de la défenderesse qui affirme tout à la fois que "*l'article 146, alinea 2 du NCPC n'autorise pas le juge à ordonner une expertise de l'ordinateur litigieux pour suppléer à la carence du demandeur dans l'administration de la preuve*" (oubliant par la même que cet article comporte un premier alinéa...) et que "*aucun examen technique de l'ordinateur n'a été effectué, examen qui aurait — seul — permis, dans le cadre d'une expertise judiciaire, d'établir l'existence ou non d'un prétendu vice-caché de l'ordinateur*". (Il sera au passage rappelé que ce ne sont pas un ordinateur, mais mes deux ordinateurs qui sont affectés du même vice).

Tout cela est parfaitement inexact.

Premièrement, l'article 146 du NCPC – quand on le lit en entier – prévoit au contraire la possibilité d'une expertise judiciaire aux fins de prouver un fait pour lequel une partie manque techniquement de moyens d'investigations, pour autant qu'elle aura étayé les faits allégués par des éléments sérieux.

Il est par ailleurs de jurisprudence constante que la reconnaissance de l'existence d'un vice caché relève du pouvoir souverain d'appréciation du juge.

Cela étant dit, le Tribunal peut tout à fait, si il estime que la technicité des débats l'impose, consulter un expert ou un consultant comme le prévoient les articles 232 ou 256 du NCPC.

Il sera, dans cette hypothèse, utile et intéressant de demander à cet expert ou consultant de répondre aux questions suivantes :

- *Ce problème de lignes verticales colorées peut-il raisonnablement être dû à une usure normale des composants ?*
- *Comment expliquer que les lignes verticales apparaissent principalement dans la partie droite de l'écran ?*
- *Etant donné que ce problème se manifeste de façon totalement identique à celui qui a touché une série d'Inspiron de DELL, quelles sont les chances pour que l'origine de la panne soit identique (soudure de mauvaise qualité, par exemple) ?*
- *Etant donné que DELL a reconnu que cette panne était causée par un défaut de fabrication, peut-on raisonnablement en conclure que la même panne qui touche une série d'iMac a également pour origine un défaut de conception ou de fabrication ?*

3. Sur la mauvaise foi de la société APPLE

Comme elle l'a fait avec le problème affectant ses PowerBook (*pièce n°42*), APPLE n'hésite pas, lorsqu'ils deviennent trop embarrassants, à verrouiller (*pièce n°22*), voire supprimer les sujets de discussion dans les forums de son site de support technique.

Le verrouillage a pour effet de faire cesser toute activité sur un sujet de discussion, puisqu'il n'est plus possible de laisser un message. Du coup, le sujet disparaît de la liste des sujets en cours pour être finalement relégué dans les archives. Ainsi, un nouvel utilisateur nouvellement touché par le problème ne verra pas que des centaines de personnes en ont déjà longuement discuté, et croira qu'il est le seul à avoir le problème. (cf le premier message de la *pièce n°31* : "*Les forums que j'ai consultés n'avaient que des messages de gens avec un ou deux pixels morts, pas des lignes entières, c'est pourquoi je démarre un nouveau sujet de discussions.*", en date du 6 février 2008).

La *pièce n°23* montre quant à elle l'effacement pur et simple d'un sujet. En page 1 de cette pièce on voit la page web telle que Google l'a mise en mémoire le 4 janvier. (le moteur de recherches Google garde en mémoire pendant quelques jours les pages qu'il visite, de sorte qu'il est possible de consulter le contenu d'une page qui a été récemment effacée).

Le 10 janvier, cette page a disparu (page 2).

Comment APPLE peut-elle prétendre ignorer l'existence d'un quelconque problème alors qu'elle supprime activement toute possibilité pour les utilisateurs de ses produits de se mettre en relation et de se rendre compte qu'il sont nombreux ?

La Cour de Cassation considère que le fabricant qui vend un produit affecté par un vice caché doit être considéré comme étant de mauvaise foi.

Il n'est pas nécessaire, dans l'affaire qui nous concerne, de forcer le trait.

C'est avec la même mauvaise foi que j'ai été invité à téléphoner longuement sur un numéro surtaxé pour qu'on me dise finalement que "*ce problème n'est pas reconnu*".

Ou encore que mes courriers ont obtenu une réponse automatisée qui prétendait "*avoir revu attentivement ma demande*" alors que de toute évidence mon courrier n'était pas lu puisque la réponse était sans rapport à le problème soulevé, et feignait d'ignorer que mon iMac Intel était désormais touché à son tour (*pièces n°13 à 16*).

Pour conclure,

Il ne saurait être contesté que mes ordinateurs sont touchés par une panne identique qui les rend impropres à leur destination.

Ces ordinateurs appartiennent à une série d'iMacs, fabriqués fin 2005 / début 2006, série parmi laquelle cette panne se déclare au bout d'un an dans environ 20% des cas.

Cette panne, qui survient à une fréquence très considérable, ne peut avoir pour origine une usure normale des composants.

Il ne peut s'agir que d'un défaut de conception ou de fabrication, qui était donc par définition présent au moment de l'achat.

Par ailleurs, Apple, tout en feignant d'ignorer l'existence d'un quelconque problème de ce type, supprime activement sur ses forums de discussions les messages ayant trait au problème.

Il ne peut donc qu'être fait application de l'article 1641 du code civil.

PAR CES MOTIFS

Il est demandé au Tribunal de :

- **déclarer** recevables les pièces de M. XXXXX et **constater** que les pièces en langue anglaise sont accompagnées d'une traduction en langue française ;
- **dire et juger** que les ordinateurs iMac de M. XXXXX sont affectés d'un vice les rendant impropres à leur destination ;
- **dire et juger** que ce vice est une usure anormale d'un ou de plusieurs composants ;
- **dire et juger** que ce vice était par nature caché au moment de l'achat.

En conséquence, vu les articles 1641 et 1644 du Code Civil :

- **faire droit à sa demande** de remboursement de la somme de 2.675,53 Euros et de reprise par la société Apple France des ordinateurs défectueux.

Par ailleurs,

- **dire et juger** que la société Apple France ne pouvait ignorer l'existence d'un tel vice.

En conséquence :

- **condamner** la société Apple France à payer à M. XXXXX la somme de 500 Euros pour résistance abusive.

En tout état de cause :

- **condamner** la société Apple France à payer à M. XXXXX la somme de 1000 Euros au titre de l'article 700 du NCPC ;
- **condamner** la société Apple France aux entiers dépens.

Pièces communiquées

1. Rappel des faits
2. Facture iMac G5 iSight
3. Facture iMac Intel
4. Photographies iMacs de M. XXXXX
5. MacGeneration.com : *“Les lignes de vie brisées de l'iMac G5”*
6. Commentaires article Macgénération
7. Article Macbidouille : *“Le problème de lignes verticales des iMac s'amplifie”*
8. Article MacNN : *“Les écrans des iMac tombent massivement en panne”*
9. Lettre de M. XXXXX au sujet de son iMac G5, en date du 2 octobre 2007
10. Réponse Apple, en date du 8 octobre 2007
11. Mise en demeure, par M. XXXXX de la société APPLE, en date du 22 octobre 2007
12. Réponse Apple, en date du 26 octobre 2007
13. Lettre de M. XXXXX au sujet de ses iMac G5 et Intel, en date du 14 novembre 2007
14. Réponse Apple, en date du 22 novembre 2007
15. Deuxième lettre de M. XXXXX au sujet de ses iMac G5 et Intel (26 novembre 2007)
16. Réponse Apple (30 novembre 2007)
17. Extrait du forum Apple : *“Problème de ligne verticale”*
18. Extrait du forum Apple : *“Ligne violette sur mon écran iMac”*
19. Extrait du forum Apple : *“Ecran !”* (verrouillé)
20. Information sur l'origine des iMac de M. XXXXX (site Chipmunk)
21. Extrait Forum macbidouille
22. Exemple de sujet verrouillé sur les forums Apple
23. Exemple de sujet effacé sur les forums Apple
24. Pétition en ligne (http://www.petitiononline.com/mod_perl/signed.cgi?maclines)
25. Photographies extraites du site crosspond.com
26. Photos d'iMacs
27. Article Apple Don't Care : *“Un ver dans ma pomme”*
28. Photos d'ordinateurs DELL affectés par le même problème de lignes verticales
29. Communiqué DELL
30. Article laptopspirit.fr : *“Dell remplace les écrans victimes de lignes verticales figées”*
31. Extrait forum Apple - (4 iMacs sur 20)
32. Forums MacBidouille : *“Écran iMac Intel !”*
33. Attestation YYYYYYY
34. Attestation YYYYYYY
35. Attestation YYYYYYY
36. Attestation YYYYYYY
37. Attestation YYYYYYY
38. iMac Wikipedia
39. iMac G5 et Intel de M. XXXXX
40. Attestation YYYYYYY
41. Attestation YYYYYYY
42. Reportage sur la chaîne de TV CBS 5
43. Attestation YYYYYYY